

*Attribution de temps*

Mais les gouvernementaux ont le culot de dire que maintenant les délibérations vont être limitées à deux jours à l'étape du rapport et à un jour à l'étape de la troisième lecture. Ce sont de perfides menteurs qui cherchent à bousculer le Parlement. Si le gouvernement était sérieux, est-ce qu'il ne penserait pas que ses dix amendements appellent une interprétation intelligente? Donc il estime comme d'habitude que puisqu'ils viennent de lui ils sont d'inspiration divine, et que la valetaille n'a qu'à se mettre au garde-à-vous et à approuver en silence. Je sais que le ministre va servir de bouc émissaire dans cette opération. Le ministre chargé des établissements financiers est sans pouvoir sur ce bill, qui a été ficelé par le ministre des Finances et par le leader du gouvernement à la Chambre.

Lorsque ce dernier est arrivé au Parlement, il est entré au comité permanent de la procédure et de l'organisation. C'est lui qui a dit un jour, je m'en souviens: «Oh, c'est très facile. Le gouvernement devrait proposer qu'il y ait un orateur de chaque parti d'opposition, et ensuite, on voterait sur chaque proposition. Voilà comment les choses devraient marcher au Parlement.» Voilà ce que dit l'actuel leader du gouvernement; et il n'a sûrement pas changé d'idée depuis.

Le ministre, qui n'est rien d'autre qu'un bouc émissaire, ne comprend rien au projet de loi. Quand nous avons mis en doute sa volonté de présenter un amendement, il a dit que la motion des voies et moyens doit être modifiée simplement parce que les taux ne seraient pas indexés à chaque trimestre mais une fois l'an. Et il a soutenu qu'il n'y avait pas d'autres objectifs mais il savait sûrement qu'il y avait anguille sous roche. On modifiait la période de base. Je lui ai montré ensuite comment ce changement allait procurer des recettes additionnelles de 18 millions au gouvernement. Le ministre ne connaît pas son projet de loi. En somme il est le dindon de la farce. Que puis-je en conclure d'autre?

Le ministre peut-il me dire quand, à son avis, nous pourrions étudier les dix amendements du gouvernement? Durant les deux jours qui restent? Et le point de vue de l'opposition? Quelque 135 amendements ont été proposés. Si l'on tient compte des groupements possibles et des répétitions, j'ai calculé qu'il pourrait y avoir 49 votes, un minimum de 35 en tout cas, selon l'hypothèse retenue. Je peux assurer au ministre qu'en plus du vote qui a eu lieu l'autre soir, il en reste 35. Cela prendrait tout le temps qui nous reste. S'il s'imaginerait réussir en utilisant la manière forte, il obtiendra les réponses qu'il recherche.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Le temps de parole du député est terminé.

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous avons déjà connu ce genre de situation et je regrette beaucoup qu'elle se produise à nouveau aujourd'hui. Il n'est pas normal que l'on invoque l'article 75c du Règlement, en particulier à l'étape du rapport, pour limiter le nombre des amendements présentés à la Chambre. Sur ce point, je suis tout aussi exaspéré que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Même si je n'élève pas la voix, je considère tout de

même que l'initiative du gouvernement est absolument absurde, totalement antidémocratique et antiréglementaire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** Comme le député d'Edmonton-Ouest vient de souligner, il y a 135 amendements à l'étape du rapport. Deux de ces amendements ont fait l'objet d'un débat et le vote sur ceux-ci a été différé. Un troisième amendement a fait l'objet d'un bref débat et a été rejeté sur division. Deux autres sont à l'étude. Il nous reste donc 130 amendements à étudier, dont quelques-uns présentés par le gouvernement. Il va de soi qu'il voudra les faire approuver et c'est pourquoi le débat est prolongé de deux jours à l'étape du rapport et lors de la troisième lecture.

D'ici la fin de ce débat de deux jours, je suis persuadé que l'on va nous dire comme toujours dans ce genre de débat, que l'on ne veut pas clore le débat, mais seulement limiter le temps de parole. Étant donné que la motion a pour effet de mettre fin au débat, je ne vois pas d'autre façon de s'exprimer que de dire que le gouvernement veut clore le débat. Le gouvernement va probablement nous dire une fois de plus qu'il se fonde sur le Règlement. En d'autres termes, on va nous rappeler que l'article 75c fait partie du Règlement.

Je tiens à rappeler aux députés qu'il y a douze ou treize ans, quand cet article a été adopté, le débat avait fait l'objet d'une motion de clôture. Ces articles du Règlement ne reflètent pas la volonté de tous les parlementaires. Malheureusement, cet article existe et le gouvernement peut y recourir. Mais j'aimerais rappeler également qu'il existe un autre article du Règlement qui donne aux députés le droit de présenter des motions à l'étape du rapport. Je crois que cet article a été adopté en 1968 et qu'il mettait fin à la règle selon laquelle tous les bills devaient aller en comité plénier, qu'ils avaient ou non été déjà étudiés au comité permanent. On a jugé que l'étude en comité plénier, notamment celle des bills qui avaient été renvoyés aux comités permanents, prenait trop de temps et qu'il fallait abrégé tout le processus. Nous avons donc décidé d'accorder le droit de présenter des amendements à l'étape du rapport.

● (1530)

Comme des députés auraient pu présenter les mêmes amendements, que certains amendements risquaient de se chevaucher ou d'être irrecevables, nous avons décidé que la présidence évaluerait les amendements proposés, les grouperait le cas échéant, les rejetterait au besoin et ainsi de suite. Sous réserve de ces conditions, on a décidé que les amendements seraient acceptés à l'étape du rapport. Les députés se sont empressés de présenter 135 amendements. C'est leur droit. Madame le Président les a examinés et a réduit le nombre de débats possibles à une cinquantaine. Il est plutôt difficile de parvenir à des résultats précis, car, dans certains cas, la tenue d'un débat ou la mise aux voix sur un amendement est subordonnée à la décision rendue sur l'amendement précédent. De toute façon, de 40 à 50 amendements peuvent être débattus et mis aux voix. Madame le Président s'est acquittée d'une tâche particulièrement herculéenne en réduisant 76 amendements à un seul, en laissant ainsi 59 à débattre.